



COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate

La MRC de Memphrémagog invite les citoyens et les représentants d'organismes à s'exprimer sur le Pacte rural

Magog, le 26 mai 2014 – Dans le cadre de la nouvelle Politique nationale de la ruralité (2014-2024), mise de l'avant par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT), la MRC de Memphrémagog tiendra une consultation publique sur le Pacte rural. Les citoyens et représentants d'organismes sont invités à y participer.

La Politique nationale de la ruralité (PNR) s'inscrit depuis 2002 en soutien à la mobilisation des communautés rurales du Québec et à la prise en charge qu'elles souhaitent exercer en ce qui concerne leur développement.

Afin de définir les priorités et les orientations à privilégier en matière de développement dans le cadre du Pacte rural, le comité ruralité de la MRC convie les citoyens et les organismes à une consultation publique, qui aura lieu le mercredi 11 juin prochain, de 13 h 30 à 16 h 30, à la salle communautaire de Sainte-Catherine-de-Hatley (85, Grande-Rue). Les personnes intéressées sont priées de s'inscrire en communiquant avec madame Sandra Gagnon, au 819 843-9292, poste 24 ou par courriel à l'adresse info@mrcmemphremagog.com. Étant donné que le nombre de places est limité, les organismes sont invités à déléguer une personne pour les représenter.

Les personnes inscrites recevront un document de consultation, qui contiendra entre autres des données sur le Pacte rural 2007-2014, ainsi que les principaux paramètres d'investissement de la nouvelle politique. Après en avoir pris connaissance, elles pourront définir trois priorités auxquelles le Pacte rural pourrait répondre et les soumettre lors de la consultation publique. Tous ceux et celles qui désirent acheminer leurs commentaires par écrit à la MRC peuvent également le faire d'ici le 20 juin prochain.

« Cette nouvelle Politique nationale de la ruralité est une occasion pour la population et pour les représentants d'organismes de se prononcer sur les orientations que pourrait prendre la MRC dans le cadre du Pacte rural pour les prochaines années » affirme monsieur Alec Van Zuiden, président du comité ruralité de la MRC de Memphrémagog et maire d'Ayer's Cliff. « Les éléments soumis par les participants seront étudiés par les membres du comité afin d'en dégager des enjeux qui s'accordent avec les paramètres du Pacte rural pour définir les priorités en matière de développement. »

La nouvelle PNR (2014-2024) a été lancée en décembre dernier par le gouvernement du Québec. Dans le cadre de celle-ci, la MRC de Memphrémagog disposera à nouveau d'une enveloppe budgétaire, soit le Pacte rural. D'une durée de 5 ans (2014-2019), ce fonds vise à

financer des projets permettant de maintenir la pérennité des communautés et à insuffler du dynamisme dans les milieux ruraux.

Les personnes souhaitant obtenir plus de renseignements à ce sujet sont priées de communiquer avec monsieur Jean-Charles Bellemare, agent de développement à la MRC de Memphrémagog, au 819 843-9292, poste 23 ou à l'adresse j.bellemare@mrcmemphremagog.com.

– 30 –

Source :

Mme Louise Champoux
Conseillère en communications
MRC de Memphrémagog
Tél. : 819 843-8273, poste 239

Pour information :

M. Jean-Charles Bellemare
Agent de développement
MRC de Memphrémagog
Tél. : 819 843-9292, poste 23